

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

Décision n° M 2008-10 du 2 juillet 2008 portant désignation au sein de la Commission nationale permanente d'appel d'offres de l'Etablissement français du sang

NOR : SJSO0830584S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-6 10° et R. 1222-6 ;
Vu le code des marchés publics dans sa rédaction issue du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;
Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Etablissement français du sang du 8 janvier 2007, notamment son article 5-1 ;
Vu la décision D n° 2008-09 portant désignation des membres de la commission nationale permanente d'appel d'offres de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Hayart (Gaëlle), directrice adjointe des affaires financières de l'Etablissement français du sang, est désignée pour remplacer Mme Dessein (Catherine), directrice générale, lors de la Commission nationale permanente d'appel d'offres du 3 juillet 2008.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 juillet 2008.

Le président,
J. HARDY